



Secrétariat

10 février 2025

Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Jours fériés à l'Autorité internationale des fonds marins en 2025**

1. L'objet de la présente circulaire est d'informer le personnel que les 10 jours fériés en 2025 seront les suivants :

Jour de l'An	Mercredi 1 ^{er} janvier
Mercredi des Cendres	Mercredi 5 mars
Eïd al-Fitr	Lundi 31 mars*
Vendredi saint	Vendredi 18 avril
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril
Eïd al-Adha	Vendredi 6 juin**
Fête de l'indépendance	Mercredi 6 août
Fête des héros nationaux	Lundi 20 octobre
Noël	Jeudi 25 décembre
Lendemain de Noël	Vendredi 26 décembre

2. La liste est le reflet de la pratique applicable à toutes les organisations du régime commun des Nations Unies à Kingston, qui consiste à rendre obligatoire l'observation d'un jour férié à l'occasion de chacune des deux fêtes musulmanes de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha. Si des membres du personnel souhaitent observer d'autres fêtes nationales, locales ou religieuses, comme cela a été le cas ces dernières années, ils sont encouragés à prendre un congé annuel et devraient normalement y être autorisés par leur supérieur ou supérieure hiérarchique.

* L'Eïd al-Fitr tombant le dimanche 30 mars, le lundi 31 mars sera chômé.

* L'Eïd al-Adha tombant le samedi 7 juin, le vendredi 6 juin sera chômé.



3. Les jours fériés fixés par l'Organisation des Nations Unies pour 2025 pour le Siège de l'Organisation s'appliqueront aux membres du personnel en poste au Bureau de l'Observatrice permanente de l'Autorité internationale des fonds marins auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

La Secrétaire générale
(*Signé*) Leticia **Carvalho**
